

Les 11 engagements de l'agent immobilier



1

ETHIQUE PROFESSIONNELLE

Donner une meilleure image de la profession. Travailler avec conscience, dignité, loyauté, sincérité et probité.

2

RESPECT DES LOIS ET REGLEMENTS

Ne commettre aucune discrimination. Respecter les lois et obligations de vigilance.

3

COMPETENCES

Avoir les connaissances théoriques et pratiques, et à jour.

4

ORGANISATION ET GESTION DE L'ENTREPRISE

Etre en conformité avec les dispositions légales et réglementaires. Vérifier les habilitations des collaborateurs.

5

TRANSPARENCE

Toujours donner des informations exactes, intelligibles et correctes.

6

CONFIDENTIALITE

Rester prudent et discret dans l'utilisation des données, sauf en cas d'obligation légale.

7

DEFENSE DES INTERETS EN PRESENCE

Veiller aux intérêts légitimes des mandants. Respecter le droit des autres parties.

8

CONFLIT D'INTERETS

Eviter tout conflit d'intérêt avec les mandants ou toute autre partie prenante.

9

CONFRATERNITE

Entretenir des rapports bienveillants, une concurrence libre, saine et loyale.

10

REGLEMENT DES LITIGES

S'efforcer de résoudre à l'amiable tout litige, avec bonne foi et réactivité.

11

DISCIPLINE

Eviter tout comportement pouvant nuire à l'action de discipline. Se conformer aux décisions.

